Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026100SCA-DE

DEL 2026/100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Juillet à 18H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Benoît GUEGAN sort de la salle, Il ne prend pas part au vote de la délibération

Étaient présents 25 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Jean-Pierre GUILLOU, Pierre-Olivier MOY, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Nadia BELKALEM, Sylvie TROUBOUL, Stéphane ALLOT, Vincent HUET, Gaëlle REFFO, Ségolène ERDMANN, Arnaud LE GOFF, Marianne VOISIN, Fabrice MALHERE, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN, Marine SÉNÉCHAL, Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTS EXCUSÉS : Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pascal PÉREZ, qui ont donné procuration à Benoît GUEGAN, Isabelle TANGUY, Vincent HUET.

ABSENT : Benoît GUEGAN

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.07.2026 / 2026/100 : CONVENTION DE PARTENARIAT LIANT LA COMMUNE DE SCAËR, ENEDIS ET LE SDEF :

RAPPORTEUR M. LEFER,

Certains postes de distribution publique, propriété du concédant font l'objet de tags ou autres dégradations qui sont préjudiciables à l'environnement et à la beauté de la commune. La Mairie de Scaër souhaite préserver et améliorer l'environnement et la qualité des habitants en particulier en développant des actions d'embellissement de la commune.

La convention a pour objet de déterminer les conditions de collaboration de la Mairie, Enedis et le SDEF pour l'organisation de travaux d'embellissement du poste de distribution publique N° 29274P0041 situé à St Alain. La réalisation de l'embellissement sera réalisée par l'artiste peintre en décors Mme Lorianne Le Grand.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026100SCA-DE

VU l'exposé de M. Lefer,

VU l'avis favorable de la commission « Voirie, Urbanisme et Travaux » en date du Mercredi 17 Juin 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

Article N°1 :
D'APPROUVER la convention telle que présentée en annexe,

Article N°2 :
D'AUTORISER Monsieur Le Maire à la signer, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier,

Article N°3 :
Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES - ou sur le site télérecours citoyen (*www.telerecours.fr*) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR

MAIRIE DE SCAER (FINISTÈRE 29390)